

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 22 JANVIER 2021 à 18H00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BERNAUDON, Premier adjoint au Maire

Date de la convocation : 15 janvier 2021

Présents : Jean-Marc BERNAUDON — Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – GONDRAN Georges – Georgette MILLY – Marcelle PARIS – Philippe PANCOL - David REY – Léna ROMAN

Excusés : Jean-Louis QUEYRAS – Cécile SARRASIN – Patrick GELLAERTS – Elodie BERARD

Pouvoir : Jean-Louis QUEYRAS donne procuration à Jean-Marc BERNAUDON

Elodie BERARD donne procuration à Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Georges GONDRAN

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS PRISES

1- avis sur le projet de modification du Plan de Prévention des risques naturels

Le Plan de Prévention des risques naturels (PPRn) est un document réalisé par l'Etat qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis.

La modification prescrite par arrêté préfectoral du 24 novembre 2020 a pour objectif de modifier le règlement du PPR sur la base du modèle départemental permettant une meilleure harmonisation des PPR sur le territoire des Hautes-Alpes.

Outre cette harmonisation, la modification prévoit la création d'un sous-zonage sur le secteur des « Fangeasses » afin de tenir compte de l'aléa inondation en plus de l'aléa torrentiel.

Le projet de règlement modifié tient compte de des particularités du règlement initial.

Enfin, le nouveau règlement permettra de lever des blocages rédactionnels empêchant la réalisation de travaux par les services du Conseil Départemental sur le site de l'aérodrome.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2- Délibération complémentaire relative à la procédure de concession portant délégation du service public pour l'exploitation du camping municipal de l'Île*. Lancement de la procédure de concession portant délégation de service public**

Dans le cadre de l'exercice de son contrôle de légalité la Préfecture a sollicité la prise d'une délibération complémentaire à la délibération prise le 13/11/2020 afin de préciser au sein du rapport contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire, le détail des principales caractéristiques de la concession envisagée.

Les précisions apportées sont approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le rapporteur précise en outre que l'appel d'offre est en cours de relecture et sera lancé avant la fin du mois de janvier.

3- **délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal - complément**

La délibération prise le 25/09/2020 relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ne prévoyait pas de conditions d'exercice de ces délégations par un ou plusieurs autres élus en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, tel que défini par le Code Général des Collectivité Territoriales, les adjoints peuvent tous et indépendamment de l'ordre du tableau du Conseil Municipal, exercer les mêmes délégations en lieu et place du Maire.

4- **Paiement de factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Afin de ne pas retarder la livraison des nouveaux compteurs d'eau potable, nécessaire au bon fonctionnement du service, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de la facture relative à la fourniture de compteurs d'eau à la société GEDIMAT, pour un montant de 4.309,20 € HT soit 5.171,04 € par anticipation au vote du budget primitif 2021.

5- **Enfouissement des réseaux secs aux Chapins – signature d'une convention financière avec le Syme05**

La commune a profité des travaux de raccordement des hameaux du Villard et des Chapins au réseau d'assainissement collectif réalisés en 2020 par la Communauté de Commune pour faire enfouir les réseaux secs du hameau des Chapins. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de la participation communale à hauteur de 32.331,11 € sur un montant total de travaux de 61.407 € HT et la signature d'une convention financière avec le Syme05.

6- **Aménagement des entrées Nord et Sud - modification du plan de financement T2 et T3**

La participation de RTE au titre du PAP pour la construction de la médiathèque étant proportionnelle au montant des travaux, montant qui au final, est inférieur au prévisionnel, il convient aujourd'hui d'imputer la différence à une nouvelle opération.

Le projet d'aménagement des entrées étant conforme au cahier des charges de RTE, il est proposé d'intégrer cette somme au plan de financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement suivant qui tient compte de la participation RTE et du nouveau montant estimatif des travaux suite à l'attribution des marchés de travaux :

Financement	Montant en € HT	%
Etat – DETR (clause insertion sociale)	134.666 €	30 %
DSIL	89.777 €	20 %
FRAT	134.666 €	30 %
Autofinancement	89.777 €	20 %
Dont commune 72.616 €		
PAP RTE 17.161 €		
TOTAL	448.886 €	

7- **Marché de travaux d'aménagement et sécurisation des accès Nord et Sud - Attribution**

L'appel d'offre ayant pour objet les travaux d'aménagement et sécurisation des accès Nord et Sud a été lancé le 12 novembre 2020 et la date limite de remise des offres était le 18 décembre 2020 à 12h00. La séance d'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre s'est tenue le 18 décembre 2020.

Il n'y a pas eu de négociations avec les entreprises.

La maîtrise d'œuvre a rédigé son rapport d'analyse des offres conformément au règlement de consultation.

A l'issue de la procédure, l'entreprise la mieux disante, avec une note de 100/100 est l'entreprise Charles QUEYRAS TP avec les conditions suivantes :

	Montants HT	Délais
Tranche ferme 1 :	50 314,00 €	14 jours (printemps 2021)
Tranche ferme 2 :	139 215,00 €	34 jours (printemps 2021)
Tranche ferme 3 :	201 120,50 €	40 jours (printemps 2021)
Tranche optionnelle 4 :	459 920,60 €	57 jours (Automne 2021)
Total :	850 570,30 €	
PSE :	-10 790,00 €	Planning fourni

La séance est levée à 19h30

Le Premier Adjoint,
Jean-Marc BERNAUDON



